

3  
FEVRIER 1942.

-----  
Pierre HENRY  
27, rue de la Fontaine  
MONTLUCON (Allier)  
-----

Mon Cher Camarade,

- L'accident mortel qui vient de frapper Jacques de LEPINEY prive tous ses camarades d'un ami sûr et dévoué, le G.H.M. d'un de ses fondateurs et de ses plus brillants membres, l'Alpinisme français d'un de ses maîtres, et de celui qui a le plus contribué à le mettre à la place d'honneur qu'il occupe aujourd'hui. Il est tombé à l'école d'escalade de l'Oued Ykem (près de Rabat, MAROC) le 4 Janvier, décroché par le camarade qu'il assurait, tandis qu'il lui donnait des indications, et est décédé le mardi 6 janvier au soir.

Tout le G.H.M. s'associe à la douleur des siens et présente ses condoléances à sa famille, plus spécialement à son père et son frère, nos Camarades.

- Réorganisation de l'Alpinisme.

La Charte des Sports prévoit, entre autres réorganisations, celle de l'Alpinisme dans les grandes lignes suivantes: Il est constitué une "Fédération Française de la Montagne" (F.F.M.) qui groupe toutes les Sociétés s'occupant de la Montagne. Cette affiliation est obligatoire; les sociétés, leurs statuts et leurs bureaux sont soumis à l'agrément du Commissariat Général aux Sports. La moitié du Comité de la F.F.M. et son bureau seront nommés par le Commissaire Général, l'autre moitié élue par l'Assemblée Générale. Pour la première fois, étant donnée l'impossibilité de réunir cette Assemblée, la fraction élue sera désignée en partie (4/5 environ) par le Bureau actuel du C.A.F.. Des Comités régionaux assureront la décentralisation et dirigeront l'activité des Sociétés de leur ressort. Le C.A.F. restera propriétaire de ses biens et refuges consentant un tarif préférentiel aux membres de la F.F.M. en compensation de divers avantages pour l'entretien de ses refuges.

L'incorporation dans la F.F.M. entraînera l'adoption de statuts types: en particulier une Assemblée Générale du G.H.M. devra apporter des modifications à nos statuts, étant donnée l'impossibilité de se déplacer à cette occasion, je vous prie de vouloir bien envoyer le plus rapidement possible et sans faute, vu l'importance du sujet, une carte interzone donnant pouvoir à un membre du Comité; ou à un camarade susceptible d'assister à cette Assemblée pour vous y représenter, en laissant en blanc la date de l'Assemblée:

"Je donne pouvoir à M..... pour me représenter à l'Assemblée Générale du G.H.M. du ..... et prendre à ma place toute décision concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Bon pour pouvoir  
Signature et date "



↑ i.e = Groupe de Haute Montagne - 4 - Rue Guichard - Paris

- Cotisations.

Je vous prie de bien vouloir régler le plus tôt possible votre cotisation pour 1942 (et éventuellement celles en retard des années précédentes) en utilisant soit le virement de chèques postaux au compte : PARIS 1571-99, soit par mandat-carte au nom de: M. L. DEVIES - 179, rue de la Pompe - PARIS (XVI°)

La cotisation pour 1942 est de 60 frs, y compris l'abonnement à Alpinisme et de 20 frs pour les membres ne recevant pas Alpinisme (femmes, frères et soeurs de camarades).

Je vous prie toutefois de considérer ces sommes comme un minimum et fais appel à votre générosité pour y adjoindre ce que vous pourrez.

Quelques insignes sont encore en vente pour les membres, au prix de 30 fr. plus les frais de port recommandé, il n'y a eu de barrettes de membres actifs que pour 1939. Aucun envoi ne sera fait contre remboursement.

- Candidatures.

MM. REBUFFAT et MOYRAND ont été nommés membres actifs.

Sont admis à présenter leurs candidatures: au titre de membre actif:  
Marcel RENAUDIE (parrains: M<sup>lle</sup> Y. LACROIX, A. ARNAUD) et au titre de membre associé:  
René BERNICK (parrains: M<sup>lle</sup> Y. LACROIX, J. LEMINGER).

- Matériel:

Aucune décision pour le matériel n'est intervenue, depuis l'octroi des bons d'achat d'espadrilles. Il semble douteux que l'on puisse obtenir des bons d'achat de vêtements; la question des chaussures et des cordes est à l'étude. Je vous préviendrai en temps utile.

- Adresses.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me notifier, le cas échéant, tout changement d'adresse, et de l'indiquer également à M. L. DEVIES.

Je vous rappelle quelques adresses utiles:

Vice Président: Lucien DEVIES - 179, rue de la Pompe - PARIS (XVI°)  
Délégué général pour la Zone libre: Pierre HENRY, 27, rue de la Fontaine - MONTLUCON (Allier)  
Délégués régionaux:

- Armand CHARLET - CHAMONIX (Hte Savoie)
- Gérard BLACHERE - Chemin de Salette - BRIANCON (Htes Alpes)
- Jacques BOELL - 5, rue de la Liberté. - GRENOBLE (Isère)
- Pierre CHEVALIER - 36, rue Waldeck Rousseau - LYON (6°)(Rhône)
- Robert OLLIVIER - 7, Avenue de Lons - PAU (Basses Pyrénées)
- J.F. Van der WAARDEN - 101, Bld Périer - MARSEILLE (Bches du Rhône)

Pour tout ce qui concerne Alpinisme:

Rédaction, notes techniques, photographies etc:

Régis ARTRU - 22, rue Barrème à LYON (6°)

Abonnements compte courant postal PARIS 856-78.

Marcel LEGRAND - 23, rue Bancel MELUN (Seine & Marne)

Europe 100\* fr  
virement postal  
le 19/11/42